

Les Chinois sont tres-joueurs. Quelques-uns ont perdu non-seulement leurs salaires acquis, mais ceux à venir, et l'un d'eux, dans un accès de désespoir, s'est pendu. L'exemple pouvait être contagieux, et le gérant leur fit savoir que si, par suite de dettes de jeu, un Chinois venait à se pendre encore, les 900 autres lui paieraient cent piastres pour lui rembourser les dépenses faites pour son introduction et cent piastres pour faire venir son remplaçant.

Il est inutile de dire que cette menace n'a jamais été mise à exécution. Aucun Chinois ne s'est pendu depuis ; mais c'est contre cette déclaration du gérant qu'ils réclamaient.

Voilà les actes odieux dont la plantation d'Atimaono serait le théâtre et qui sont signalés à la réprobation de tous les peuples civilisés !

Mais de sévices il n'a pas été question ; aucun ne s'est plaint de mauvais traitement, d'avoir été battu, d'avoir manqué de soins. Le silence gardé dans une circonstance où les reproches auraient pu se formuler d'une manière aussi éclatante n'est-il pas le démenti le plus éloquent aux calomnies qui s'attaquent à la compagnie d'Atimaono ?

En résumé, Monsieur le Commissaire Impérial, les membres de la commission expriment leur satisfaction complète, sans réserve, de tout ce qu'ils ont vu. Quelques-uns d'entre eux qui ont parcouru les colonies anglaises, françaises, espagnoles, déclarent qu'ils ont rarement vu les immigrants être l'objet de soins aussi intelligents, avoir des logements aussi bien disposés, un hôpital aussi bien tenu, une nourriture aussi bonne, être payés aussi régulièrement, et traités avec autant de ménagement. Nulle part ils n'ont rencontré mieux.

Tous expriment leur profonde indignation des attaques inqualifiables dont une exploitation si utile au pays a été l'objet, et ce sentiment n'est atténué que par le mépris qui est dû aux auteurs de ces infâmes calomnies.

Papeete, le 27 septembre 1867.

Signé : T. NESTY, FOURNIER L'ÉTANG, GUILLASSE, CAURANT,
LE COAT DE SAINT-HAOUEN, LAHARRAGUE,
ROBIN, BISART, RUET, WILKENS, JOHNSTON,
BYRNES, CHAPMAN, DEXTER.

NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC.

N^o 157. — Par ordre de M. le Commandant Commissaire Impérial en date du 3 septembre 1867, le nommé Leclerg, soldat d'infanterie de marine, est nommé provisoirement gendarme en remplacement du nommé Bordes, décédé.

N^o 158. — Par ordre de M. le Commandant Commissaire Impérial en date du 11 septembre 1867, les passagers ci-après désignés sont